



LA FAO ET LA FORESTERIE



FAO/19766G, BIZZARI

Lancé en 2002, le partenariat de la montagne devient opérationnel

Travailler en partenariat – pour examiner la façon de mieux protéger la biodiversité, pour formuler des lois et des politiques à l'appui des droits de propriété communautaires ou pour appliquer des stratégies qui étayent les pratiques agricoles durables – peut exercer une influence significative sur les environnements et les populations de montagne.

C'est cet esprit de collaboration pour des intérêts partagés qui sous-tend le Partenariat international pour la mise en valeur durable des régions de montagne, désigné communément sous le nom de «partenariat de la montagne». Lancé au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud), en septembre 2002, le Partenariat de la montagne est une alliance de pays, organisations et grands groupes visant à encourager et promouvoir les liens entre les initiatives locales, nationales et mondiales de mise en valeur durable des montagnes par des programmes et projets concrets.

La collaboration mondiale entre particuliers et organisations s'est accrue régulièrement depuis 1992, lorsque la montagne a attiré l'attention de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) avec le chapitre 13 d'Action 21 – le modèle de mise en valeur durable de la montagne. L'appui en faveur d'une coopération accrue entre les partenaires pour la mise en valeur des régions de montagne a pris un nouvel élan pendant l'Année internationale de la montagne (AIM) en 2002, qui a suscité la prise de conscience de l'importance des montagnes moyennant des réunions aux niveaux local, régional et international, et lancé un appel pour l'action au niveau des pays.

Le Partenariat de la montagne promet de tirer parti de ces succès et d'améliorer l'efficacité de la concrétisation du Chapitre 13 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable concernant les montagnes. Le partenariat exercera ses activités aux niveaux mondial, régional, national et local, et sera assez souple pour prendre en compte un large éventail de questions thématiques, institutionnelles et régionales particulières.

Au cours de 2003, les initiateurs du partenariat – le Gouvernement suisse, la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – de concert avec le Gouvernement italien et le Forum sur la montagne ont collaboré à la création et au développement du partenariat. En novembre 2003, ses membres comprenaient 40 pays, 15 organisations intergouvernementales et 38 grands groupes.

La première réunion au niveau mondial des membres du Partenariat de la montagne s'est déroulée à Merano, Italie, les 5 et 6 octobre 2003. Accueillie par le Gouvernement italien, cet événement ministériel de haut niveau a attiré 150 participants de gouvernements nationaux, d'organismes intergouvernementaux, d'organisations non gouvernementales et de grands groupes. Les membres ont non seulement réitéré leur engagement à réaliser les buts du partenariat, mais ont aussi identifié des besoins, priorités et intérêts communs. Des décisions ont été prises sur des domaines clés relatifs à la structure, la composition et la gouvernance du partenariat. A la clôture de la conférence, les délégués ont entériné un document de

Principes directeurs qui comprend la décision de confier à la FAO le secrétariat international à l'appui du Partenariat de la montagne. La conférence a également produit une série de conclusions qui marquent les étapes clés de la direction et de l'opération futures du partenariat.

Pour plus d'informations sur le Partenariat de la montagne, visitez son site Web: www.montagnes2002.org



La médaille d'excellence pour l'Asie et le Pacifique est décernée à un fonctionnaire de la FAO

Tang Hon Tat, fonctionnaire de la FAO, a reçu la médaille régionale d'excellence pour 2002 de la Commonwealth Forestry Association Asia Pacific. Le prix, décerné pour le haut niveau obtenu dans le renforcement des capacités nationales d'utiliser et gérer de façon durable les forêts, a été présenté en septembre 2003 lors du Congrès forestier mondial, Québec (Canada).

M. Tang, originaire de Malaisie, est actuellement coordonnateur de projets à temps partiel de l'initiative régionale pour la forêt modèle FAO/Secrétariat du Réseau international de forêts modèles. Il était auparavant Conseiller technique en chef du projet régional FAO/Fonds fiduciaire japonais «Assistance pour la mise en œuvre de l'approche de la forêt modèle visant la gestion durable des forêts dans la région Asie et Pacifique», et Coordonnateur du Programme d'appui aux forêts et arbres des Iles du Pacifique.

A la présentation de la médaille, M. Tang a été cité pour sa contribution exceptionnelle à la profession forestière au cours d'une longue période de profond engagement. On a reconnu ses qualités de chef vis-à-vis des intérêts de 22 pays et territoires en développement dans les îles du Pacifique, sa capacité de faire progresser l'utilisation et la gestion durables des forêts, et l'aide donnée aux populations liées à la forêt pour les encourager à fournir leur propre contribution à leurs environnements particuliers.

M. Tang avait reçu précédemment la Prix B.R. Sen de 1996 de la FAO (décerné annuellement pour des travaux de terrains exceptionnels) en reconnaissance de sa contribution au Programme d'appui aux forêts et arbres des Iles du Pacifique.

Réunions des chefs de programmes de certification forestière

A l'invitation du Département des forêts de la FAO, les chefs de programmes de certification forestière internationaux et nationaux se sont réunis les 17 et 18 juin 2003 à Borgo Spante (Italie), pour débattre de l'avenir de la certification des forêts à l'appui de la gestion forestière durable. Ont assisté à la réunion «La certification forestière – le chemin à suivre» non seulement de hauts représentants de programmes de certification des hémisphères Nord et Sud, mais aussi les chefs de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et de l'Organisation africaine du bois (OAB).

Les participants ont passé en revue le processus d'établissement de normes pour la gestion durable des forêts ainsi que de certification. Ils ont fait le point sur l'efficacité des programmes de certification comme forums permettant de contribuer aux processus régionaux et internationaux, y compris les critères et indicateurs. Il a été souligné le besoin d'adopter une approche échelonnée de la certification forestière, car à l'heure actuelle un petit pourcentage seulement de

forêts sont gérées de façon durable. Les participants ont débattu brièvement de l'impact de la certification sur le commerce mondial et sur le régime commercial international.

Les participants ont souligné la nécessité d'un échange d'informations entre les différents programmes et l'importance de se réunir plus souvent pour examiner les visions, normes, approches et procédures dans l'établissement de normes et la certification. Il a été remarqué que des activités plus dynamiques de la part des programmes de certification forestière, en vue de sensibiliser le grand public à la gestion durable des forêts, pourraient contribuer à modifier l'attitude des consommateurs et faciliter, par là même, l'application des normes.

La base de données juridiques concernant l'environnement la plus importante du monde a été lancée sur Internet

Une base de données fournissant un accès à plus de 100 000 références légales concernant l'environnement est désormais en ligne. ECOLEX, «une porte sur la loi de l'environnement», est le produit de nombreuses années de collaboration entre la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Union mondiale pour la nature (UICN). Elle fournit des textes et des informations sur les traités multilatéraux concernant l'environnement, la législation nationale (y compris au niveau de l'Etat ou de la province), des décisions juridiques, la loi souple et d'autres politiques non contraignantes, ainsi que de la littérature (monographies, articles et littérature grise) relative aux lois et politiques de l'environnement.

On peut effectuer de simples recherches par sujet (la foresterie, par exemple), mot clé, pays et/ou époque. La fonction de recherche avancée cerne encore mieux la recherche pour des subdivisions territoriales spécifiques, par exemple. L'interface de la recherche est disponible en anglais, français et espagnol; les textes sont présentés dans leur langue originale. Des abrégés et un indexage sont fournis pour tous les documents et, dans de nombreux cas, le texte intégral est également donné.

Les partenaires s'engagent à maintenir et développer ECOLEX afin de répondre à la demande croissante d'informations sur la loi de l'environnement. La base de données servira à un large éventail de chercheurs, décideurs, conseillers politiques, groupes de promotion, étudiants, ainsi qu'au grand public.

ECOLEX est disponible sur Internet: www.ecolex.org